



Centraide
Estrie

Cadre de référence

Projets collectifs

Préparé par Arianne Breton

Décembre 2024

Donnez. Devenez bénévole. Agissez.

centraideestrie.com

PRÉAMBULE

Centraide Estrie est un organisme de charité privé, sans but lucratif, créé en 1975. Il appuie des organismes communautaires et des bénévoles afin de répondre aux besoins des personnes les plus démunies et vulnérables de son milieu. Son territoire comprend la Ville de Sherbrooke ainsi que les MRC de Coaticook, du Granit, du Haut-Saint-François, de Memphrémagog, des Sources et du Val-Saint-François.

Dans un objectif d'amélioration constante, divers changements ont été apportés au programme au cours de son existence. Afin de répondre aux besoins de la communauté, nous vous présentons un programme plus rassembleur et plus ouvert à différentes formes d'initiatives : *les Projets collectifs*.

OBJECTIFS

- Augmenter la capacité d'agir d'un groupe d'organismes
- Réaliser des changements durables
- Améliorer les conditions de vie des personnes fragilisées

NATURE DES INVESTISSEMENTS

Le programme *Projets collectifs* a pour mission de favoriser le développement des communautés en soutenant financièrement les actions mises de l'avant par des partenaires issus de différents milieux (milieu communautaire, scolaire, municipal, entrepreneurial, etc.). Ces actions doivent viser l'amélioration des conditions de vie de la population estrienne.

Critères d'éligibilité

- Être enregistré et en règle auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et à Revenu Québec, à titre d'organisme de bienfaisance (l'organisme devra fournir son numéro d'enregistrement) **OU** avoir accès à un organisme fiduciaire répondant à ces critères;
- Maintenir son siège social sur le territoire de l'Estrie (MRC du Haut-Saint-François, du Val-Saint-François, de Memphrémagog, de Coaticook, du Granit, des Sources et ville de Sherbrooke) et desservir la population résidant sur ce territoire;
- Être en règle avec les gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux (taxes, déductions à la source, obtention de permis, etc.), ne pas faire l'objet de poursuites pénales ou criminelles et ne pas faire l'objet d'un jugement civil ou administratif qui risque de mettre en péril son fonctionnement;
- Fournir divers renseignements afin de respecter le protocole d'entente et la reddition de compte demandée;

- Développer des stratégies et divers moyens d'action de nature à renforcer la capacité d'agir des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
- Agir en concertation avec minimalement **deux (2)** acteurs du milieu afin de créer des changements durables sur le territoire desservi par l'organisme;
- Être en lien avec minimalement un de nos 4 champs d'action et les enjeux de notre stratégie d'investissement social (annexe 1);
- Être en mesure de démontrer comment l'approche du développement des communautés est respectée (annexe 2).

MODALITÉS

Désirant être un partenaire structurant pour les organismes communautaires, Centraide Estrie s'engage à soutenir financièrement les projets choisis pour une période de deux (2) ans. Les organismes pourront recevoir un montant **annuel** compris entre **12 000 \$ (minimum) et 40 000 \$ (maximum)**, attribué quatre fois par année soit en juin, octobre, janvier et mars. Ce montant, inscrit au protocole d'entente, restera le même pour toute la durée de l'entente (**deux ans**).

Centraide Estrie se réserve le droit de renouveler ou non, le protocole d'entente qui le lie à un organisme ainsi que d'accorder un montant uniquement pour un an si cela lui semble nécessaire.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

Pour présenter sa demande, l'organisme devra compléter le formulaire en ligne au <https://form.jotform.com/243463679565269> avant le **14 mars 2025, 16h**.

Il est très important de noter que ce formulaire ne constitue, en aucun cas, une réponse finale de la part de Centraide Estrie.

ANALYSE DES DEMANDES

Un comité d'analyse composé de bénévoles et des membres du personnel de Centraide Estrie évalueront, en **AVRIL 2025**, les différentes demandes selon les critères ci-dessous. Il sera donc très important de respecter ceux-ci lors de la présentation de votre demande.

- Qualité et pertinence de la demande;
- Répartition territoriale;
- Ancrage de l'action dans le territoire d'appartenance;

- Démontrer l'analyse préalable de la problématique ou des besoins des individus / de la communauté;
- Témoigner de la façon dont les actions du projet favorisent la participation collective et comment celle-ci sera soutenue à long terme;
- Capacité d'identifier le ou les objectifs finaux du projet et/ou ce qui devrait être atteint après les deux ans du projet;
- Capacité à présenter les différents volets du projet soumis : objectifs, communauté ciblée, stratégies d'action, modalités d'évaluation, échéancier, etc.;
- Démontrer une bonne gestion administrative et une bonne capacité à évaluer les besoins financiers (prévisions budgétaires, diversification des revenus, etc.).

REDDITION DE COMPTE

L'organisme mandataire du programme *Projets collectifs* doit se conformer au processus de reddition de compte visant à connaître l'avancée du projet financé, les détails financiers, les objectifs atteints, etc. Un document vous sera envoyé chaque année par l'équipe de Centraide Estrie.

Il est à noter que si l'information fournie n'est pas conforme, ou que sans explication pertinente, les objectifs du projet ne sont pas atteints, Centraide Estrie se réserve le droit de mettre fin au financement du projet avec un avis préalable.

PERSONNE-RESSOURCE

Pour toutes questions ou informations supplémentaires, veuillez contacter la direction du développement social au 819 569-9281, poste 222 ou à partenariats@centraideestrie.com.

ANNEXE 1

CHAMPS D'ACTION

Tous les organismes soutenus par Centraide doivent s'inscrire dans un ou plusieurs des champs d'action suivants :

Assurer l'essentiel



- Se loger, s'alimenter et combler ses besoins vitaux.
- Assurer la sécurité alimentaire
- Faciliter l'accès à un logement de qualité (informer, accompagner, défendre les droits)
- Accompagner des personnes dans leur prise en charge financière
- Assurer la sécurité à la population vulnérable



Soutenir la réussite des jeunes

- Appuyer les parents et les familles, encourager la persévérance scolaire et soutenir le développement des jeunes.
- Soutenir le développement global des tout-petits
- Effectuer la prévention du décrochage scolaire par diverses actions et offrir du soutien aux enfants d'âge scolaire
- Développer les habiletés sociales des jeunes à risque
- Prévenir l'itinérance et l'exclusion sociale chez les jeunes en difficulté et/ou marginalisés



Briser l'isolement social

- Brisoler l'isolement social des personnes vulnérables et de celles et ceux qui vivent avec des difficultés ou des handicaps.
- Briser l'isolement des aînés
- Favoriser l'inclusion des personnes handicapées
- Soutenir l'intégration des personnes immigrantes et des réfugiés
- Aider les personnes en situation de crise, en difficulté ou avec un enjeu de santé mentale

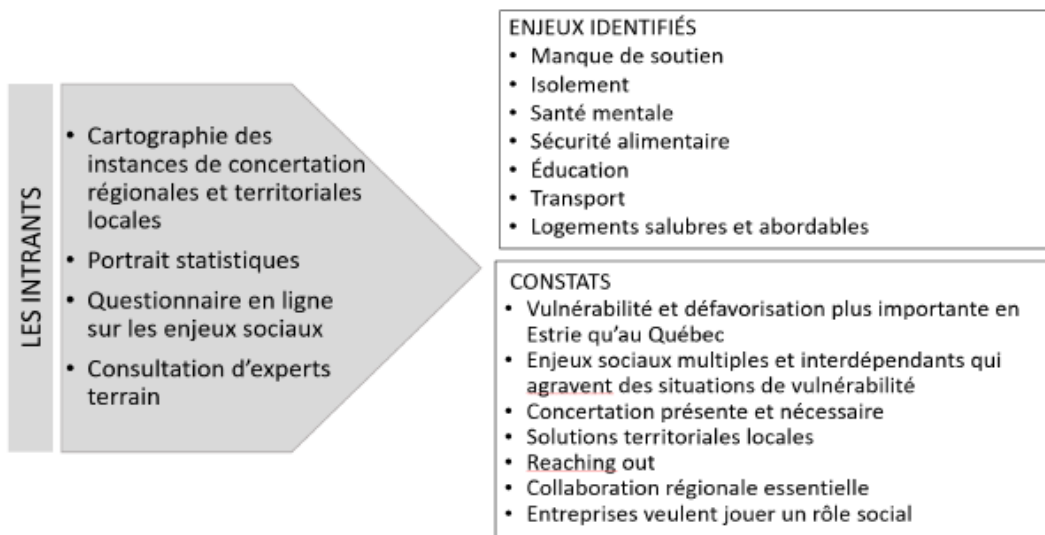


Bâtir des milieux de vie rassembleurs

- Des organismes et des citoyens unissent leurs efforts pour trouver des solutions, créer des lieux de rassemblement et former des communautés fortes.
- Dynamiser la vie de quartier
- Encourager et promouvoir l'action bénévole
- Renforcer les compétences et le leadership des organismes

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT SOCIAL

Voici une synthèse de la stratégie d'investissement social avec les principaux enjeux que nous avons identifiés.



ANNEXE 2

Selon l'Observatoire Estrien du développement des communautés, « le développement des communautés est une approche qui vise la prise en charge du développement par les citoyen.ne.s et les acteurs d'un territoire, afin que celui-ci réponde à leurs besoins et leurs aspirations. Il se base sur la concertation des acteurs et la participation des citoyen(ne)s afin de développer et de mettre en œuvre des actions collectives permettant l'amélioration des conditions de vie de la population, le développement de la capacité d'agir des individus et des communautés et, ultimement, une transformation sociale par une réduction des inégalités et une démocratisation du développement ».¹

Comme en témoigne cette définition, la participation citoyenne constitue une dimension essentielle de cette approche de développement (Bourque, 2017; Mercier et Bourque, 2021), ce qui ne signifie pas qu'elle est facile à mettre en œuvre (Savard 2017, santé publique Montréal). Elle requiert du temps, de la planification et des compétences spécifiques (2020, Direction régionale de la santé publique Montréal). En effet, les citoyens et citoyennes concernés par les projets d'amélioration de leurs conditions de vie ont souvent été éloignés des lieux décisionnels et ne possèdent pas les savoirs et savoir-faire des professionnels du développement. Ces personnes sont cependant riches en savoirs expérientiels, lesquels sont essentiels, si l'on veut cerner leurs besoins et aspirations et coconstruire les actions collectives en les impliquant au maximum.

¹<https://workdrive.zohoexternal.com/external/6dfa3488eddf71ba05390f5e0de9e4b8cb0f63383ecc277ed4c5910888404690>